

Informations générales

Année scolaire 2009-2010

Calendrier scolaire

DEBUT DE L'ANNEE SCOLAIRE :

JEUDI 27 AOÛT 2009

	Fin des classes le :	Reprise des classes le matin du :
Vacances d'automne	16 octobre	2 novembre
Immaculée conception	4 décembre *	9 décembre
Noël	18 décembre	4 janvier
Camp de ski	du 18 janvier	au 22 janvier
Carnaval	12 février	22 février
Pâques	26 mars	12 avril
Ascension	12 mai	17 mai
Pentecôte	21 mai	25 mai
Fête-Dieu	2 juin	7 juin

CLÔTURE DE L'ANNEE SCOLAIRE :

MERCREDI 7 JUILLET 2010

* **lundi 7 décembre 2009** – un jour de congé supplémentaire en l'honneur de l'élection de M. Alain Berset à la Présidence du Conseil des Etats.

Horaires des classes

	Matin	Fin à midi	Après-midi	Fin journée
Classe enfantine				
Lundi	08:45	11:10	13:20	15:40
Mardi	08:45	11:10	13:20	16:05
Mercredi	<i>Congé toute la journée</i>			
Jeudi	08:30	11:10	13:20	16:05
Vendredi	08:30	11:10	13:20	15:15
1 P				
Lundi	08:05	11:15	13:25	15:45
Mardi	08:05	11:15	13:25	16:10
Mercredi	08:05	11:15	<i>Congé</i>	
Jeudi	08:05	11:15	13:25	16:10
Vendredi	08:05	11:15	13:25	15:20
2 P				
Lundi	08:00	11:10	13:20	15:40
Mardi	08:00	11:10	13:20	16:05
Mercredi	08:00	11:10	<i>Congé</i>	
Jeudi	08:00	11:10	13:20	16:05
Vendredi	08:00	11:10	13:20	15:15
3 et 4 P				
Lundi	08:00	11:10	13:20	15:40
Mardi	08:00	11:10	13:20	16:05
Mercredi	08:00	11:10	<i>Congé</i>	
Jeudi	08:00	11:10	13:20	16:05
Vendredi	08:00	11:10	13:20	15:15
5 et 6 P				
Lundi	08:10	11:20	13:30	15:50
Mardi	08:10	11:20	13:30	16:15
Mercredi	08:10	11:20	<i>Congé</i>	
Jeudi	08:10	11:20	13:30	16:15
Vendredi	08:10	11:20	13:30	15:25

Répartition des classes

Les critères pédagogiques que nous privilégions pour la répartition des classes sont l'équilibre des classes, le niveau des élèves, l'intégration d'enfants plus difficiles. Veuillez prendre note que cette répartition n'est pas une proposition mais bien le résultat d'une décision définitive.

Degré	Titulaire (s)	Lieu d'enseignement
Classe enfantine	Mesdames Danièle Duc Nicole Borgognon	Gletterens
1 P	Mesdames Vanessa Ballaman Catherine Bersier	Portalban
2 P	Mesdames Chantal Cotting Sophie Zosso	Gletterens
3-4 P	Mesdames Isabelle Tornare Nathalie Marion	Gletterens
5 P	Madame Aude Baltensperger	Delley
6 P	Monsieur Michel Pury	Delley

Education physique – cours de natation – camp de ski

Matière		Date Jour de la semaine- degré
Education physique	5P-6P 1P – 2P – 3-4P Ecole enfantine	Lundi matin Mercredi matin Jeudi après-midi
Cours de natation	Pour toutes les classes primaires selon la répartition suivante : 2009 15.10-10.12 03.09-05.11-17.12 10.09-12.11 17.09-19.11 24.09-26.11 08.10-03.12 2010 11.02-22.04-17.06 04.03-29.04-24.06 07.01-11.03-06.05 14.01-18.03-20.05 28.01-25.03-27.05-01.07 04.02-15.04-10.06	1 P 2 P 3 P 4 P 5 P 6 P
Camp de ski	2P à 6P	du 18 au 22 janvier 2010

Horaires pour le transport des élèves du cercle scolaire
(nouveaux horaires dès le 21 septembre 2009 - modification du trajet)

MATIN

Aller – classes primaires	
07 :37	Delley - Ecole
07 :40	Portalban – Ecole
07 :43	Portalban – Dessus
07 :45	Fin du Gros Bois
07 :49	Gletterens – Lac
07 :52	Gletterens – Ecole → 2-3-4 P
07 :54	Fin du gros bois
07 :55	Portalban-Dessus
07 :57	Portalban Ecole → 1P
07 :59	Delley- Ecole → 5-6P
08 :01	Portalban- Ecole → 1P

Retour - toutes les classes	
11 :15	Gletterens – Ecole
11 :17	Fin du Gros Bois
11 :18	Portalban-Dessus
11 :20	Portalban Ecole
11 :25	Delley – Ecole
11 :27	Portalban – Ecole
11 :29	Portalban-Dessus
11 :30	Fin du Gros Bois
11 :31	Gletterens Ecole
11 :34	Gletterens Lac

Aller- classe enfantine LUNDI ET MARDI	
08 :25	Delley - Ecole
08 :27	Portalban – Ecole
08 :30	Portalban – Dessus
08 :32	Fin du Gros Bois
08 :36	Gletterens – Lac
08 :39	Gletterens – Ecole

Aller – classe enfantine JEUDI ET VENDREDI	
08 :12	Delley – Ecole
08 :14	Portalban – Ecole
08 :17	Portalban – Dessus
08 :19	Fin du Gros Bois
08 :23	Gletterens – Lac
08 :26	Gletterens – Ecole

APRES-MIDI

Aller- toutes les classes	
12 :56	Delley – Ecole
12 :59	Portalban - Ecole
13 :01	Portalban – Dessus
13 :02	Fin du Gros Bois
13 :07	Gletterens – Lac
13 :11	Gletterens – Ecole → 2-3-4 P+ enfantine
13 :12	Fin du Gros Bois
13 :13	Portalban – Dessus
13 :15	Portalban – Ecole → 1 P
13 :17	Delley – Ecole → 5-6 P
13 :20	Portalban – Ecole → 1 P

Retour – toutes les classes LUNDI	
15 :45	Gletterens – Ecole
15 :47	Gros-Bois
15 :48	Portalban-Dessus
15 :50	Portalban Ecole
15 :55	Delley - Ecole
15 :57	Portalban – Ecole
15 :59	Portalban-Dessus
16 :00	Gos-Bois
16 :01	Gletterens - Ecole
16 :04	Gletterens – Lac

Retour – toutes les classes MARDI ET JEUDI	
16 :10	Gletterens – Ecole
16 :12	Gros-Bois
16 :13	Portalban-Dessus
16 :15	Portalban – Ecole
16 :20	Delley - Ecole
16 :22	Portalban – Ecole
16 :24	Portalban-Dessus
16 :25	Gros Bois
16 :27	Gletterens Ecole
16 :30	Gletterens – Lac

Retour- toutes les classes VENDREDI	
15 :20	Gletterens – Ecole
15 :22	Gros-Bois
15 :23	Portalban-Dessus
15 :25	Portalban – Ecole
15 :30	Delley - Ecole
15 :32	Portalban – Ecole
15 :34	Portalban-Dessus
15 :35	Gros Bois
15 :37	Gletterens Ecole
15 :40	Gletterens – Lac

Aller - les élèves sont priés de rester à l'arrêt de bus lors d'un éventuel retard des transports scolaires.

Adresses des enseignantes et enseignants

Nom et prénom	Adresse Domicile	☎ privé
BORGOGNON Nicole	Noyer-Amey 7 1564 Domdidier	026 675 57 68 prof. 026 667 20 30
DUC Danièle	St- Eloi 8 1740 Estavayer-le-lac	026 663 33 56 prof. 026 667 20 30
COTTING Chantal	Les Graubes 67 1567 Delley	026 677 19 77 prof. 026 667 20 30
ZOSSO Sophie	1583 Villarepos	026 675 41 70 prof. 026 667 20 30
TORNARE Isabelle	Ch. de Robin 1544 Gletterens	026 667 27 89 prof. 026 667 20 30
MARION Nathalie	1543 Grandcour	026 667 11 81 prof. 026 667 20 30
BALLAMAN Vanessa	Rte de la Vannaz 20 1565 Vallon	026 667 03 43 prof. 026 677 03 26
BERSIER Catherine	La Fin 19 1482 Cugy	026 660 43 25 prof. 026 677 03 26
PURY Michel	Rte du Port 16 1568 Portalban	026 677 20 41 prof. 026 677 06 20
BALTENSPERGER Aude	Les Longs Prés 1580 Avenches	prof. 026 677 06 20
GISLER Angélique	Impasse des Remparts 4 1470 Estavayer-le-lac	026 663 81 16

Organisation de la commission scolaire

Nom, prénom Adresse	☎ privé	☎ professionnel	Représentant la commune de
Guerry Claude-Alain Champ-Collaud 24 1567 Delley	026 677 34 68		Delley-Portalban (président)
Guinnard Léon Le Car 9 1544 Gletterens	026 667 18 27		Gletterens (vice-président)
Collomb Marie-Claire Le Car 6 1544 Gletterens	026 667 05 15		Gletterens
Dubey Véronique Ch. de Robin 17 1544 Gletterens	026 667 02 34		Gletterens
Egger Caroline Champ-Collaud 29 1567 Delley	026 677 24 85		Delley-Portalban
Godel Mireille Le Chêne 2 1567 Delley	026 677 47 23		Delley-Portalban
Overney Cosette Sous la Falaise 38 1568 Portalban	026 677 30 17		Delley-Portalban
Administration communale Rte de Portalban 10 1567 Delley		026 677 20 40	Secrétariat

Relations enseignant(e)-parents

Afin que la scolarité de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions, nous souhaitons vivement que les contacts « école - famille » soient placés sous le signe de la franchise et du respect mutuel.

L'enseignant(e) de votre enfant **doit prioritairement être contacté(e)** en cas de questions, remarques, suggestions...

Horaires

Il serait souhaitable que les élèves arrivent 10 minutes au plus tôt avant le début de la classe.

Après l'école, les enfants sont priés de rentrer directement à la maison.

Absences et excuses

En cas de maladie, d'urgence chez le médecin ou pour toute autre absence légitime, les parents ou les personnes qui en ont la garde doivent impérativement informer l'enseignant(e) avant le début de l'école.

Si l'absence de l'enfant n'a pas été signalée, l'enseignant(e) essaie de contacter les parents.

En cas de non réponse, il contacte un membre de la commission scolaire qui poursuit les recherches sur le chemin de l'école et au domicile de l'élève.

Si l'enfant n'est pas trouvé après ces démarches, nous contactons la police.

Nous vous rappelons que les absences prévisibles, rendez-vous chez le dentiste ou autres, devraient être, dans la mesure du possible, fixées en dehors des horaires de classes.

Un certificat médical est obligatoire après 5 jours de maladie.

Les demandes de congé n'excédant pas trois jours consécutifs par année scolaire doivent être adressées par écrit au maître de classe. Au-delà, elles doivent être adressées à l'Inspecteur scolaire.

Matériel

Les téléphones portables ne doivent ni être vus, ni être entendus. En cas de non respect de cette règle, ils seront confisqués pour un mois. Ils peuvent être utilisés en dehors des horaires scolaires.

Les radios, MP3, appareils audio à écouteurs et autres jeux électroniques ne sont pas autorisés durant les heures de classe. Les vélos, rollers, trottinettes, skates ne peuvent pas être utilisés pendant la récréation.

Les jouets à caractères agressifs ainsi que les objets dangereux sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Dégâts

En cas de dégâts occasionnés par un enfant, la RC des parents couvrira les frais.

En cas de dégâts des moyens d'enseignement (livres,...), le montant du matériel sera facturé aux parents.

Récréations

Dans le but de préserver la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées.

Lors des récréations, les élèves ne quittent pas la cour.

Education sportive

Les chaussures doivent avoir une semelle propre.

Pour être dispensé d'éducation physique, l'élève doit apporter un certificat médical ou une demande écrite des parents.

Transports scolaires

Il est impératif d'informer les enseignants par écrit lorsqu'un élève ne prend pas les transports scolaires.

Comportement général

Une tenue correcte est exigée en classe.

Nous demandons à chaque élève un langage poli et respectueux.

Les élèves saluent les adultes qu'ils croisent.

À l'école, nous encourageons les enfants à vouvoyer les enseignants.

Les gestes de violence, même sous forme de jeux, sont interdits.

Soins et prévention

Durant leur scolarité, les enfants reçoivent à plusieurs reprises la visite de professionnels de la santé et de la sécurité :

Prévention des abus sexuels, en principe, à l'école enfantine et l'information sexuelle en 4P ou 5P.

En 1P ou 2P, information sur le sommeil.

En 3P, information à propos de l'alimentation

En 5-6P, information sur la violence et ses conséquences.

Une caravane dentaire passe durant l'année pour les soins dentaires. Les enfants qui sont suivis par un dentiste privé doivent fournir une attestation.

Une prophylaxie dentaire est organisée dans tous les degrés de l'école enfantine à la 6P.

Services auxiliaires

Les services auxiliaires scolaires (psychologie, logopédie, psychomotricité) sont à disposition des personnes concernées par des enfants présentant des difficultés dans leur développement scolaire, relationnel, familial, comportemental,...

Une permanence est ouverte en principe un jeudi par mois.

Des consultations ou demandes d'informations sont possibles à tout autre moment sur simple rendez-vous. Elles sont gratuites. La discrétion est assurée.

CEP à Estavayer-le-Lac Tél. 026 663 91 10

Commission scolaire

La Commission scolaire est régie par les articles 60, 61, 62 et 63 de la loi scolaire qui sont résumés ci-après.

La Commission scolaire est l'organe consultatif du Conseil communal. Celui-ci est tenu de la consulter dans les affaires scolaires.

Un représentant des maîtres (évt 2) participe aux séances de la Commission avec voix consultative.

La Commission scolaire veille à la collaboration entre les écoles et les parents.

Elle règle les difficultés qui peuvent intervenir entre parents, maîtres et élèves. La Commission scolaire est à la disposition des parents ainsi que des élèves pour toutes propositions, remarques, problèmes, litiges pouvant survenir dans le cadre de la scolarité.

La Commission scolaire a en outre les attributions suivantes, qu'elle exerce sous l'autorité du Conseil communal :

- a) elle surveille le fonctionnement de l'école
- b) elle gère le budget relatif au cercle scolaire
- c) elle préavise la nomination du personnel enseignant
- d) elle répartit, en collaboration avec le corps enseignant, les classes dans les différents locaux et détermine quelle classe est confiée à chaque maître ; la répartition des classes est soumise à l'approbation de l'inspecteur scolaire
- e) elle visite régulièrement les classes
- f) elle élabore et fait respecter le règlement scolaire local
- g) elle expédie les affaires courantes
- h) elle organise les transports scolaires
- i) en collaboration avec le corps enseignant, elle organise entre autre le camp de ski, les cours de piscine, les cours de gymnastique et la clôture scolaire.
- j) elle organise des manifestations telles que lotos, marché d'été ou de Noël. L'éventuel bénéfice de ces manifestations est destiné à financer une partie des activités scolaires (p.ex. visites de musée, transport pour une sortie, théâtre, etc) qui sont à la charge des parents.

! La Commission scolaire est à la recherche de chauffeurs pour les transports en bus (15 ou 18 places) lors de sorties et diverses activités des classes durant l'année. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès des membres de la Commission.

Avec nos meilleures salutations

✂ -----
--

Talon à retourner à l'enseignant(e) de votre enfant.

Nous avons pris connaissance du document informations générales :

Signature des parents : _____ Nom de l'enfant : _____